



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil municipal du
25 janvier 2018

SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : ELEMENTS DE CONTEXTE

I- Le contexte International et national

II- Le contexte local : l'intercommunalité

III- situation de la commune

PARTIE II : LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2018

I- Le budget de fonctionnement

A- Les dépenses réelles de fonctionnement

B- Les recettes réelles de fonctionnement

C- Les soldes intermédiaires de gestion

II - Le Budget Investissement

A- Les dépenses d'investissements

B- Les Recettes d'investissements

III - Etat de la Dette

IV- Données relatives aux ressources humaines

PARTIE III : ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Préambule

Depuis la loi du 06 février 1992, les communes de 3 500 habitants doivent organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales. L'article 107 de la loi n°2015 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), dispose que le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Le Débat d'orientation Budgétaire (DOB) a vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

PARTIE I : ELEMENTS DE CONTEXTE

La construction budgétaire doit tenir compte du contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2018.

I- Le contexte international et national

Globalement les indicateurs de la zone euro affichent des perspectives économiques favorables mais modérée. Même si la crise Catalane et le Brexit constituent des risques politiques, la croissance économique des pays développés et le maintien de la croissance dans les pays émergents permettent d'envisager la consolidation de la reprise économique.

En zone euro la croissance pourrait atteindre +2,2 % en moyenne après +1,8 % en 2016. Si la zone euro bénéficie de l'environnement international porteur, elle profite surtout de la bonne dynamique du marché du travail, la consommation et le cycle d'investissement des entreprises.

En 2018, cette croissance pourrait s'affaiblir pour atteindre 1,7 % en moyenne à mesure que le chômage atteindra son niveau structurel. Seules les réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif pourraient relancer une croissance à long terme.

Portée par la remontée du pétrole, l'inflation va progresser (+ 1,4 % en 2018) et peser sur le pouvoir d'achat des ménages même si elle reste relativement faible et inférieure à la barre des 2 % visée par la Banque Centrale Européenne.

La France rejoint la croissance de la zone euro principalement en raison de la consommation privée. En revanche, les investissements (ménages et entreprises) ont continué de décélérer pour le second trimestre consécutif.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T2 (14,4%). Légère hausse du taux (9,7 % en sept. 2017) suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME et réduction des emplois aidés.

L'inflation devrait atteindre 1,3 % en 2018 (prix du pétrole) mais devrait peser faiblement sur le pouvoir d'achat.

Si à l'instar des pays de la zone Euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, le déficit commercial devrait continuer à se creuser car les importations restent inférieures aux exportations.

Les conditions de crédits demeurent encore favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime PINEL, prêt à taux zéro).

Le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4 % du PIB, contre 3,3 % envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (44,4 % du PIB) en 2016.

Mesures Nationales en projet

Les principales mesures énoncées ci-dessous se rapportent à la fois au projet de la loi de programmation des finances publiques (PLFP) pour les années 2018-2022 et au projet de loi de finances (PLF) pour 2018 présentés en conseil des ministres le 27 septembre 2017.

1- Exonération progressive de la taxe d'habitation (TH) : A ce jour 80 % des redevables seraient exonérés de la taxe d'habitation d'ici 2020. Ces dégrèvements seront compensés intégralement par l'Etat. L'exonération des ménages les plus modestes devrait donc impacter davantage les collectivités les moins riches.

2- Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit public par le pilotage des finances locales remplaçant la réduction de la DGF. Cette disposition astreint les collectivités à plus de vertu pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement : entre 2018 et 2022 réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

La contribution des collectivités au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards d'euros, nécessitant une diminution annuelle du besoin de financement à 2,6 milliards, soit une tendance annuelle à la baisse de 1,2 % des dépenses de fonctionnement.

L'endettement est placé sous surveillance à partir de 2019 avec un suivi spécifique du ratio de désendettement (plafond cible national) pour les collectivités de + 10 000 hbts.

3- les collectivités devraient bénéficier de 10 milliards (sur 57 M) du grand plan d'investissement autour de quatre priorités :

- la transition écologique,
- les compétences et l'emploi
- l'innovation et la compétitivité
- l'Etat à l'ère numérique

4- Les incitations financières sont maintenues pour les communes nouvelles créées jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

5- revalorisation des titres sécurisés (passeports) passant de 5030 € à 8 580 €.

6- exonération de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises des redevables réalisant un faible chiffre d'affaire (< 5000 €)

7 – Personnel :

- suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité : 1 %
- Réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie
- Augmentation de la CSG

8- Réforme des aides au logement

- réduction de loyer de solidarité, le seuil d'éligibilité étant défini en fonction des ressources ;
- minoration des APL

II- Le contexte local : l'intercommunalité

1- création d'une nouvelle communauté de commune « Interco Normandie Sud Eure » issue de la fusion des communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 représentant- 58 communes - 48 372 habitants.

Suite à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017, portant retrait des communes d'Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers-l'Evêque, Louye, La Madeleine de Nonancourt, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Muzy, Rueil-la-Gadelière, Saint-Georges-Motel et Saint-Germain-sur-Avre, la communauté de communes est composée de 45 communes suivantes pour 38 652 habitants (*population municipale*).

7 délégués de Mesnils sur Iton siègent à l'INSE27.

2- Lissage des taux intercommunaux

L'EPCI applique une intégration fiscale progressive sur 5 ans pour la TH, TFPB, CFE hors zone et 12 ans pour la TFPNB.

En raison d'une nouvelle refonte du périmètre de la collectivité, cette durée pourrait être revue en 2018,

2- La Taxe professionnelle unique :

Transfert de l'intégralité de fiscalité professionnelle des communes vers la Communauté de Communes (+ part départementale de TH) à compter du 1^{er} janvier 2018. Une attribution de compensation assure aux communes membres le reversement de la fiscalité professionnelle en intégralité.

3- L'Urbanisme :

En 2017, les communes adhérentes ont participé aux frais des actes d'urbanisme, au prorata du nombre d'habitants et des actes délivrés au cours de l'exercice. La participation 2017, s'est élevée à 12 000 € pour la commune. L'INSE27 a toutefois pris en charge les frais d'études non engagés des PLU (Plan local d'urbanisme).

A compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cadre du pacte fiscal et financier avec l'INSE27, les instructions des actes d'urbanismes seront pris en charge par l'INSE27.

4- Le contrat de territoire 2018/2021.

l'Interco Normandie Sud Eure (INSE27) a été identifiée par la Région Normandie et le Département de l'Eure pour coordonner la conduite d'un Contrat de Territoire sur les années 2018/2021.

Il s'agit ainsi de planifier et de prioriser les principales aides régionales et départementales sur une période de 4 années dans un souci de cohérence et de concertation des actions à engager aussi bien par l'INSE que les communes de notre territoire.

Les grandes priorités ont été ainsi affichées dans les domaines suivants :

- Pour la Région Normandie : Santé, Economie, Mobilité, Tourisme, Sport, Culture, Habitat, Aménagement urbain, Résorption de friches immobilières
- Pour le Département de l'Eure : Equipements scolaires, Equipements petite enfance, Equipements sportifs, Santé, Maisons des services au public, Maisons des associations, Equipements culturels (médiathèque, cinéma, conservatoire, salle de spectacle,...), Tourisme, Patrimoine, Aménagement urbain, Logements, Commerces.

En dehors de ces principaux domaines d'intervention, d'autres types de projets peuvent être déclarés « éligibles » dans la mesure où ils sont réellement porteurs de développement (=valeur ajoutée), ou facteurs d'innovation ou ayant un effet structurant (rayonnement allant au-delà d'une seule commune).

5- le Temps d'activités Périscolaires (TAP)

La commune a décidé de revenir sur la semaine des 4 jours. Le personnel mis à disposition pour les TAP a été replacé à leur mission première (ATSEM) et redéployé sur d'autres missions (garderie).

6- les subventions aux associations

A compter de 2018 et dans un délai de 2 ans, les associations ne percevront plus de l'INSE27 de subventions. Les communes devront prendre en charge les subventions aux associations.

7- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées.

En 2017, l'INSE27 et les communes membres bénéficient du FPIC de 1 441 478 €.

Les membres de l'assemblée ont décidé de procéder à la répartition du FPIC aux communes membres selon le régime de répartition à la majorité des 2/3 dans la limite du versement à l'EPCI à hauteur de 30 %. Le montant de l'attribution pour Mesnils sur Iton s'élève donc à 50 309 € (droit commun : 69 344 €).

8-Transferts de compétences optionnelles

- L'INSE27 transfère la Bibliothèque à Mesnils sur Iton, dès le 1^{er} janvier 2018.
- le transport à la demande n'est plus assuré par l'INSE27 à compter du 1^{er} janvier 2018.

III- situation de la commune

Selon les derniers chiffres INSEE, la population au 1^{er} janvier 2017 : 4 462 habitants et au 1^{er} janvier 2018 : 4 483 habitants.

Naissances : 46 en 2017 (42 en 2016)

Décès : 39 en 2017 (35 en 2016)

PARTIE II : LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2018

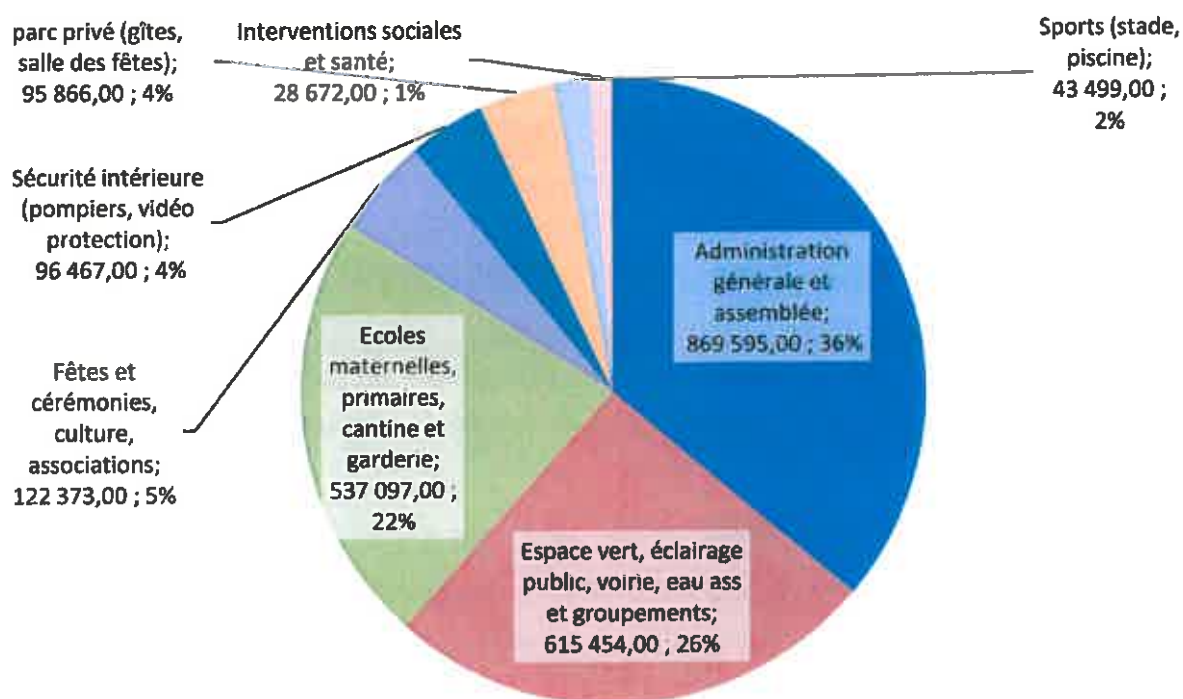
Les services publics de la collectivité :

- Service d'Etat civil : CNI, passeport, Etat civil, PACS
- Scolaires : Ecoles maternelle et primaires, cantine scolaires, garderie
- Services techniques : Espaces verts, voirie, bâtiments, logements
- Participations financières partenaires publics : SDIS, SIEGE, SIHVI
- Structures d'accueils : salle des fêtes, salle des associations, gîtes
- Aides sociales
- Vie du tissu associatif et sportif
- Manifestations et commémorations, culture, patrimoine

I- Le budget de fonctionnement

A- Les dépenses de fonctionnement : situations

Répartition des dépenses de fonctionnement par service en 2017



Progression des Recettes et dépenses générales

		CA 2016	BP 2017	Projection CA au 31/12/2017
Total	dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	2 771 155	2 846 338	2 707 408
Total	Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	3 379 175	2 960 671	3 307 000
	solde RRF-DRF	608 020	114 333	599 597

La baisse des recettes constatée globalement en 2017 par rapport à 2016 serait liée aux produits exceptionnels de cessions réalisés en 2016.

Progression des dépenses de fonctionnement par chapitre

		CA 2016	BP 2017	Projection CA au 31/12/2017
	011 Charges à caractère général	916 981	890 800	843 613
	012 Charges de personnel et frais assimilés	1 082 063	1 193 126	1 178 000
	65 Autres charges de gestion courante	580 804	567 470	488 000
	66 Charges financières	19 567	26 500	24 600
	67 Charges exceptionnelles	3 801	4 300	2 700
	014 Atténuation de produits	167 939	164 142	170 495
Total	dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	2 771 155	2 846 338	2 707 408

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courantes : Charges concernant les indemnités des élus, les contributions obligatoires (SICRI, SIHVI, Piscine BRETEUIL, SECOMILE), participations organismes (SDIS, SIEGE, CCAS)

Chapitre 67- Charges exceptionnelles : versement des gains au concours des maisons fleuries, remboursement de trop perçus, annulation de caution

En 2017 de réelles économies ont été réalisées sur le marché des assurances (- 27000 €) et les interventions techniques en régie interne (main œuvre téléphonie, électricité, plomberie...).

Le solde 2017 dégagerait un excédent de près 600 000 € (comprenant les recettes exceptionnelles).

chapitre 12 : Les charges de personnel

comparatif des dépenses 2016/2017

Étiquettes de lignes	Somme de CA 2016	Somme de BP 2017	Somme de CA 2017
38 agents permanents	- 965 824	- 1 042 246	- 1 003 696
6 emplois aidés	- 65 102	- 58 700	- 75 787
Assurances statutaires	- 37 714	- 33 000	- 29 248
Autres personnels extérieurs	- 32 240	- 58 000	- 56 151
Gratification d'un stagiaire			- 1 487
Indemnités de licenciement			- 10 451
Médecine du travail	- 1 183	- 1 180	- 1 180
Total général	- 1 102 062	- 1 193 126	- 1 178 000
<i>Remboursement frais de personnel (assurances, contrats aidés)</i>	<i>37 000</i>	<i>17 000</i>	<i>79 334</i>

**Autres personnels extérieurs intérimaires (en 2016 inscrits au chapitre 11) réintégrés dans ce tableau à titre de comparaison.*

Dépenses Non prévus au BP 2017 liées notamment au versement d'une indemnité de licenciement pour un agent reconnu en inaptitude physique par le centre de gestion, 4 agents en maladie longue durée dont 3 remplacés par du personnel extérieur et un pourvu en interne en heures supplémentaires.

Principales mesures pour 2018 :

- titularisation des salariés après le non renouvellement des contrats aidés.
- reprise d'un agent pour la bibliothèque
- Le transfert de la compétence garderie en septembre 2018- non encore voté mais dont il convient de prévoir l'intégration de deux agents (15 000 €) en contrepartie de recettes (+ 8000 €).

B- Les recettes réelles de fonctionnement

	CA 2016	BP 2017	Projection CA au 31/12/2017
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	142 890	139 400	151 236
73 Impôts et taxes	1 296 795	1 190 251	1 291 361
74 Dotations, subventions et participations	1 425 114	1 348 020	1 462 928
75 Autres produits de gestion courante	260 686	266 000	270 000
76 Produits financiers	10	-	-
77 Produits exceptionnels	213 257	-	52 146
013 Atténuations de charges	40 423	17 000	79 334
Total Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	4 379 175	2 960 671	3 307 005

Chapitre 70- produits des services

Tableau comparatif intégrant les principales recettes réajustées en année civile :

Article	objet	CA 2016	BP 2017	CA 2017
70323-Redevance d'occupation du domaine public communal	SIEGE, ORANGÉ, GRDF	8 234,91 €	7 400,00 €	8 283,00 €
7062-Redevances et droits des services à caractère culturel	Régie vente de livre Damville	80,00 €	100,00 €	280,00 €
7066-Redevances et droits des services à caractère social	garderie	30 316,75 €	30 000,00 €	14 956,00 €
7067-Redevances et droits des services périscolaires*	cantine	89 196,45 €	80 000,00 €	89 102,00 €
7083-Locations diverses (autres qu'immeubles)	fermage+ jardins	1 963,81 €	1 800,00 €	2 992,00 €
70878-par d'autres redevables	rembourst charges locatives	22 085,68 €	20 000,00 €	25 596,00 €

* transfert régie Gouville à l'INSE27 en 2017.

- le produit des concessions cimetières vont au CCAS depuis mars 2017.

La garderie et la cantine représentent 73 % des recettes en 2017 sur ce chapitre

CHAPITRE 73- ressources fiscales IMPOTS ET TAXES

Les ressources fiscales sont composées :

- Des ressources de la fiscalité directe locale reposant sur les ménages ou les entreprises (Taxe habitation... Cotisation foncière entreprises...)
- Des ressources fiscales professionnelles sur lesquelles la collectivité ne dispose pas de marge de manœuvre (CVAE, IFR, TASCOM)
- Du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (mécanisme de maintien des ressources du fait de la suppression de la TP en 2010/ figés depuis 2013)
- Autres impôts et taxes (taxes sur les pylônes, impôts sur les spectacles...)

Article	CA 2016	BP 2017	CA 2017
73221-FNGIR	20 554,61 €	20 251,00 €	18 564,00 €
73223- FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	0,00 €	0,00 €	50 309,00 €
7336-Droits de place	5 262,00 €	5 000,00 €	4 225,00 €
7343-Taxe sur les pylônes électriques	49 544,00 €	49 000,00 €	50 941,00 €
73111-Taxes foncières et d'habitation	1 073 469,00 €	970 000,00 €	1 008 122,00 €
73112-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entrepr	89 050,00 €	89 000,00 €	100 485,00 €
73113-Taxe sur les Surfaces Commerciales	27 489,00 €	27 000,00 €	27 627,00 €
73114-Imposition Forfaitaire sur les Entreprises d	30 843,00 €	30 000,00 €	31 088,00 €
7318-Autres impôts locaux ou assimilés	583,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES TAXES	1 296 794,61 €	1 190 251,00 €	1 291 361,00 €

73923-Reversements sur FNGIR (chapitre 14)	140 249,00 €	140 142,00 €	140 142,00 €
---	---------------------	---------------------	---------------------

TOTAL RECETTES AVEC DEDUCTION 1 156 545,61 € 1 050 109,00 € 1 151 219,00 €

En 2017, la commune a bénéficié d'une nouvelle recette : le FPIC (Cf page 7)

Focus sur les taxes directes locales

Les taxes directes locales : 78 % des ressources fiscales.

En 2017 la réduction des impôts locaux s'est élevée à 104 368 € :

	Bases d'imposition 2017	Taux de référence 2016	Produits 2016	Nouveau taux 2017 cible	Produits 2017
Taxe d'habitation (TH)	3 842 000	10.83	416 089	12.01	461 424 €
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP)	3 340 000	13.09	437 206	9	300 600 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	317 800	23.78	75 573	25.03	79 545 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 344 000	10.89	146 362	9.62	129 293 €
Produit fiscal			1 075 230		970 862 €

L'application de la taxe professionnelle unique en 2018 se traduira par l'attribution d'une Dotation de compensation estimée à près de 300 000 € sur la base de l'année fiscale 2017.

Par ailleurs, l'exonération d'une partie de la Taxe d'Habitation est une mesure qui sera compensée basée sur les recettes fiscales 2017.

S'il n'y a pas de pertes de recettes en 2018, ces dispositions non indexées entraîneront une réduction mécanique des recettes liées principalement à des bases figées sur les taxes d'habitation.

Ces mesures réduisent la marge de manœuvre sur l'autonomie financière de la collectivité.

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie pesant sur les charges générales de la collectivité, une augmentation de 1 % du produit fiscal attendu sera appliquée pour faire face à minima à l'inflation.

CHAPITRE 74 : LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES

Les principales recettes réelles de ce chapitre sont :

Article	CA 2016	BP 2017	CA 2017
7411-Dotation forfaitaire	699 743,00 €	699 000,00 €	642 678,00 €
74121-Dotation de solidarité rurale	301 182,00 €	300 000,00 €	379 631,00 €
74127-Dotation nationale de péréquation	141 978,00 €	141 000,00 €	130 700,00 €
746-Dotation générale de décentralisation	5 488,89 €	5 000,00 €	5 000,00 €
74832 à 835 : compensation de l'Etat au titre de différentes compensations	153 052,00 €	102 020,00 €	144 064,00 €
7485-Dotation pour les titres sécurisés (passeports)	5 030,00 €	5 000,00 €	5 030,00 €
7488- fonds départemental de péréquation	75 029,00 €	60 000,00 €	114 000,00 €

Pas de changement pour 2018.

CHAPITRE 75 : REVENUS DES IMMEUBLES ET DIVERS

Article	CA 2016	BP 2017	CA 2017
752-Revenus des Immeubles	260 686,27 €	266 000,00 €	271 361,00 €

Il s'agit de locations. En 2018, pas de changements importants.

Chapitre 3 : Bilan financier anticipé

	2016	BP 2017	Projection CA au 31/12/2017
Recettes réelles de fonctionnement (hors 77)	3 165 918	2 960 671	3 254 859
total des dépenses de gestion (hors 66, 67)	2 747 787	2 815 538	2 680 108
Epargne de gestion	418 131	145 133	574 751
frais financiers	19 567	26 500	24 600
Epargne brute	398 564	118 633	550 151
Remboursement de Kal (1641)	89 920	87 000	87 000
Epargne disponible ou Epargne nette	308 644	31 633	463 151
recettes /dépenses exceptionnelles	209 456		52 146
total Epargne	518 100	31 633	515 297

**Epargne de gestion ne tient pas compte des produits exceptionnels venant principalement des cessions.*

L'épargne de gestion résultant de l'excédent des recettes sur les dépenses courantes est supérieur à 2016 (574 751/418 131). Les recettes couvrent largement les dépenses courantes.

La commune a bénéficié de dotations de péréquations de l'Etat et de l'intercommunalité (FPIC) permettant de compenser la diminution des impôts locaux.

Cette épargne de gestion permet d'alimenter, après le paiement des frais financiers, le fonds de roulement servant au financement des investissements et des remboursements d'emprunt.

L'épargne brute est de 550 151 € soit plus du double de l'objectif fixé par le DOB 2017 :

« Objectif retenu en 2017 sur la capacité d'autofinancement : conserver une capacité d'autofinancement nette de 100 000 € minimum pour financer les investissements, rembourser le capital de la dette et maintenir un niveau de fonds de roulement suffisant à long terme. Cet objectif représente une épargne brute annuelle de 200 000 € minimum.

En 2017, l'épargne disponible (l'excédent de fonctionnement) de la collectivité s'élève à 3 400 433 €.

OBJECTIF 2018 : conserver la maîtrise du budget de fonctionnement

Compte tenu des différentes décisions externes et des efforts financiers demandés aux collectivités, en complément d'un résultat excédentaire en 2017, il convient, pour conserver une marge d'autonomie, de maîtriser le budget de fonctionnement.

Éléments connus au 1^{er} janvier 2018 impactant le budget 2018 :

PROJECTION 2018	ETUDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2018				
	DEPENSES	depenses en diminution	RECETTES	recettes en diminution	solde (D-R)
Transfert de compétence bibliothèque	- 40 000				- 40 000
subvention aux associations	- 8 000				- 8 000
SIEGE	- 36 000				- 36 000
Travaux SIEGE demandés (France Télécom)	- 30 000				- 30 000
dissolution syndicat de piscine Breteuil		16000			16 000
Revalorisation des titres sécurisés			3 550		3 550
actes d'urbanismes		12000			12 000
Mise à disposition bâtiments scolaires Damville dans le cadre du rythme scolaire				-5000	- 5 000
Garderie Mise à disposition du personnel			15 000		15 000
Economie d'Energie Eclairage public		6 000			6 000
Transfert de compétence garderie	- 15 000		8 000		- 7 000
Intégration de contrats aidés	- 40 000			- 26 000	- 66 000
augmentation horaire	- 15 000				- 15 000
TOTAL GENERAL	- 184 000	34 000	26 550	- 31 000	- 154 450

Ces dispositions vont réduire l'épargne de près de 155 000 € en 2018.

Des actions internes seront menées pour consolider l'épargne :

- reprise en régie des prestations d'espaces verts, groupements d'achats et de prestations.
- généralisation de la dématérialisation des services constitue une source d'économie d'achat d'imprimé et de coût d'impression.
- Identification des dépenses compressibles
- augmentation du coût des prestations services publics au coût de la vie
- augmentation de l'impôt au coût de la vie

II. LES INVESTISSEMENTS

1- Les principales opérations réalisées ou engagées en 2017

- ✓ Mise aux normes et centralisation de la téléphonie pour Mesnils sur Iton
- ✓ Aménagement de l'accueil à Damville
- ✓ Travaux voirie rue des Cherottes
- ✓ Enfouissement des réseaux
- ✓ Construction de 2 classes et d'une cuisine centrale de Condé sur Iton
- ✓ Acquisition de la ferme « La Portaiserie » et terrain annexe pour l'implantation de la future gendarmerie notamment
- ✓ Travaux d'enrobée et canalisation de la cour de l'école Primaire Montmorency
- ✓ Rénovation de la rue Lagescarde, la rue de la Citadelle et rue des Remparts

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt pour financer ces projets, le Département de l'Eure a subventionné les opérations éligibles à hauteur de 40 %.

	Coût de l'opération HT	Aides du département	Aides de l'Etat	Autofinancement
Construction de 2 classes et d'une cuisine centrale de Condé sur Iton	1 693 905 €	40 % 677 562 €	40 % 677 562 €	20 % 338 781 €
L'enrobée et canalisation de la cour de l'école Primaire Montmorency	63 936 €	40 % 25 574 €		60 % 38 362 €

En 2018, Le Département de l'Eure a décidé de réduire les taux de subventions accordées aux collectivités à 25 %.

2- Le contrat de territoire 2018/2021

Mesnils sur Iton a inscrit deux projets porteurs :

- création de 5 logements sociaux dans la commune déléguée de Gouville.
- construction d'une nouvelle gendarmerie dans la commune déléguée de Damville.

3- distinction sur les projets d'investissement

Deux types d'investissements sont identifiés : investissements courants et investissements structurants à long terme.

- Les premiers seront inscrits dans une enveloppe budgétaire fixée par la commission des finances. Ils seront autofinancés sans avoir recours à l'emprunt. (Entretiens bâtiment courant, acquisitions de matériels, renouvellement matériels existants...)

Pour ces projets, une enveloppe de 700 000 € (hors alea) annuelle a été définie par la commission des finances pour les dépenses liées au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

- La particularité des seconds est le financement par l'emprunt. (constructions ou réhabilitation de bâtiments) avec l'objectif d'un retour sur investissement. En effet, les projets financés par l'emprunt devraient procurer des recettes à la collectivité (locations ou vente de bien) ou augmenter le patrimoine.

Projets pluriannuels financés par l'emprunt (projets 2018-2021) :

		Emprunt
logements sociaux (Gouville)	750 000	450 000
Résorption Silo (Damville)	500 000	250 000
Gendarmerie + voirie (Damville)	3 500 000	1 250 000

Les dépenses d'investissements programmées pour 2018 :

réf compta	lieu de réalisation	opérations investissements	montant ttc budgetisé
2051	Mesnils	7 pack office pro (portable gîtes, Mairies, Bibliothèques)	2 100
2111	condé	Achat de terrain pour parking cimetière	2 500
2111	damville	Etude résorption SILO	1 200
2113	damville	Etude sécurisation et mise en valeur historique de la motte féodale	30 000
2113	damville	parking pompier	2 820
2116	damville	2ème tranche cimetière Damville Zéro Phyto	40 000
2116	le sacq	relevage des tombes	28 000
2116	Manthelon	relevage des tombes	54 000
2116	damville	mur du souvenir	3 000
2128	condé	mise aux normes accessibilité coiffeur	75 000
2128	condé	desserte eau potable camping (SEPASE)	1 848
2128	manthelon	aménagement parking du cimetière	6 000
2128	condé	clôture 28 rue de Breteuil+porte	1 300

2135	damville	travaux rénovation logement 6 rue des Ecole	25 000
2135	condé	volets + fenêtre logement locatif	1 600
2135	damville	réfection pierres de la Halle	10 000
2152	gouville	claustrats	1 500
2152	Mesnils	Illumination noel	5 000
2152	damville	signalisation pompier	4 627
2152	gouville	claustrats	1 200
2152	damville	aménagement carrefour rue Charlemagne	35 000
2152	gouville	parking Home Nathalie	10 000
2152	Mesnils	totems	6 000
2158	gouville	panneau d'affichage entrée du gîte	5 000
2158	manthelon	mise en conformité du coffret électrique clocher église	2 731
2158	Mesnils	caisse plombier	700
2158	Mesnils	canadien (pour terrains jachères)	1 100
2181	damville	citerne souple de récupération d'eau 50 000 litres	3 000
2181	damville	barrière pagodes (jardinières la Halle)	3 600
2181	damville	jardinière maison cantonale	500
2181	gouville	Eclairages extérieurs (Led) gîte+skate	15 000
2183	gouville	2 ordinateur+ imprimante (écoles Gouv et Condé)	2 000
2183	Mesnils	ORDINATEURS (occasion) Manthelon, bibliothèque	650
2184	gouville	desserte	600
2184	Mesnils	armoires ingrédients	2 000
2184	Mesnils	bac avec caillebotis	400
2184	condé	tables pour associations	1 000
2188	Damville	stores mairie Damville	600
2188	gouville	3 à 4 radiateurs	3 200

2188	damville	mises aux normes armoires forain place de la Mairie	7 000
2188	Mesnils	15 poubelles (gîtes+damville)	3 000
21311	roncenay	cours Mairie (sécurité)	10 000
21312	gouville	Clôture école de gouville - sécurité	10 000
21312	damville	fenêtre école de Damville	5 534
21312	Damville	préau cantine damville	4 000
21318	gouville	démolition kiosque	10 000
21318	condé	Rénovation du Presbytère de Condé	7 000
21318	gouville	tables et bancs SDF	4 000
21533	Mesnils	standard téléphonique - extension et remise aux normes	50 000
21568	damville	vidéo protection - (5 cam)	60 000
21568	mesnils	Plan communal de service incendie (bouches d'incendie)	10 000
21758	Mesnils	escabeau 4 à 7 mètres	1 000
21758	Mesnils	perceuse accu	500
21782	Mesnils	Remorques+attelage	6 400
204182	Damville	SILOGE participation travaux 10 %	225 307
2041582	Mesnils	PROGRAMMATION 2018 TRAVAUX SIEGE	53 542
2041582	Mesnils	extension SIEGE construction Ecole	22 500
		total	879 559

S'ajoutent les opérations prévues en 2017 reportées en 2018 (hors chapitre 23- travaux) :

réf compta	lieu de réalisation	opérations investissements	montant ttc
2031	manthelon	relevage des tombes (études)	2 490
2111	damville	Etude résorption SILO	46 800
2115	Mesnils	Ferme DUHAMEL	350 000
2116	Manthelon	Achat parking cimetièrre	5 000
2116	damville	aménagement du cimetière de Damville	48 900

2128	Gouville	Garde corps sécurisation passerelle lavoir du Moulin Renault	1 620
2128	Manthelon	Pompe mare	2 338
2128	condé	barrières et clôture "Espaces Naturels Sensibles" (ENS) - Condé	5 716
2128	damville	PMR + parking mairie de Damville	14 000
2128	damville	étude d'aménagement place du marché	2 490
2128	damville	BE aménagement carrefour rue Charlemagne	8 000
2132	gouville	travaux gîtes Lilas	10 000
2135	condé	remplacement douche logt condé	2 506
2152	le sacq	prolongement chemin le Sacq	2 000
2152	gouville	prolongement chemin Boisset	2 015
2152	roncenay	panneau signalisation chemin du moulin	881
2152	gouville	plateau surélevé sécurité routière gouville + ingenerie	20 000
2152	condé	RD23 et RD560 : traverse rue de Breteuil - Condé (étude)	18 587
2152	damville	travaux rue citadelle rue des remparts	20 300
2152	damville	travaux voirie rue Lagescarde	15 550
2152	damville	travaux rue des Cherottes (avenant 2)	1 327
2188	damville	feu tricolore	11 750
21568	manthelon	borne incendie	918
21568	Gouville	Changement poteau incendie	10 000
		total	603 187

B- Les Recettes d'investissements

Le financement des investissements nouveaux et reportés à 3 707 746 € seront autofinancés à 1 702 088 € (46 %) mobilisant 47 % de l'épargne totale estimée à 3 600 000 € en 2017 :

Dépenses	Restes à réaliser et opérations 2017 reportées	603 187
	Besoins 2018 (y compris chapitre 20 immobilisations incorporelles et SIEGE)	879 559
	Chapitre 23- (non financés par l'emprunt) Ecole Condé + Le Roncenay	2 225 000
	Total	3 707 746
Ressources	Restes à réaliser subventions	1 354 658
	FCTVA	520 000
	Taxe d'aménagement	31 000
	Subventions attendues	100 000
	Total	2 005 658
autofinancement	1 702 088 €	

III – Etat de la Dette

Pas d'emprunt nouveau en 2017.

En 2016, le montant des emprunts s'élevait à 1 159 000,00 € (dont 887 114,85 € en capital) avec une extinction de la dette en 2032.

Politique d'emprunt de la collectivité et renégociations

Il est prévu que le recours à l'emprunt portera exclusivement sur les investissements à long terme et principalement vecteur de recettes propres.

Etat des amortissements jusqu'en 2020 :

années	2016	2017	2018	2019	2020
capital restant dû	887 114,00	797 195,00	710 942,00	630 040,00	555 137,00
annuités	108 289,00	102 999,00	95 733,00	87 927,00	87 974,00
capital	89 919	86 253	80 902	74 903	76 454
intérêt	18 370	16 746	14 831	13 024	11 520

Répartition du capital remboursé par nature de taux

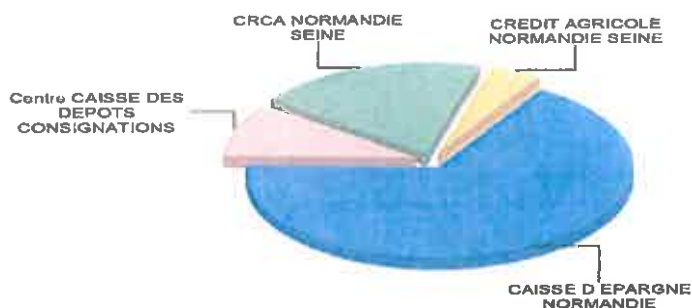


■ Fixe	99,4%
■ Variable	0,6%
Total:	100,0%

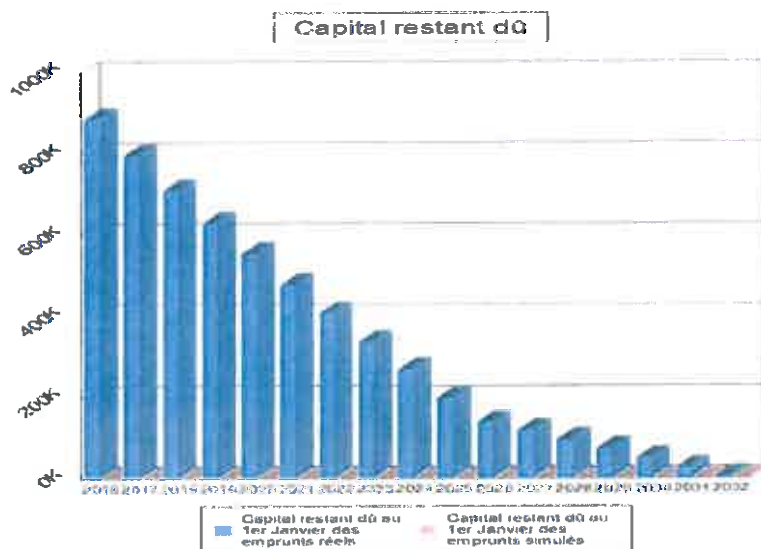
Les caractéristiques de l'encours de la dette en 2017 :

L'encours de la dette s'élève au 01/01/2018 à 710 942,00 €

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	68 529.63 €	66.7%
Centre CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATIONS	9 866.30 €	9.6%
CRCA NORMANDIE SEINE	19 641.58 €	19.1%
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	4 678.44 €	4.6%
Total:	102 716.15 €	100.0%



L'objectif ratio de désendettement : se fixer une capacité de désendettement n'excédant pas 7 ans.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle (après remboursement des frais financier).

Une marge brute moyenne de 400 000 € permet de rembourser le capital restant dû en 2018 de 710 942 € en moins de 2 ans.

La collectivité a donc la capacité à recourir aux emprunts prévus dans le financement de ses projets.

IV- Données relatives aux ressources humaines

A- Evolutions des carrières et postes intervenus au cours de l'année 2017

- Avancements de grade :

- 1 Adjoint technique territorial à Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
- 1 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
- 1 Adjoint administratif territorial à Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

- Modification horaires de poste :

- Augmentation horaire à raison d'une heure hebdomadaire pour un Adjoint technique territorial à l'Ecole maternelle Montmorency.
- Augmentation horaire annualisé passant de 26,5 heures à 30 heures pour assurer le transport scolaire Ecole maternelle de Gouville. Compensé par l'INSE 27 qui détient cette compétence.

- Recrutements

- Contrat d'accompagnement dans l'emploi : 3 depuis le 1^{er} mai 2017.
- Emploi permanent : 1 technicien supérieur de 2^{ème} classe, depuis le 1^{er} septembre 2017.

B- Modification des situations de postes intervenues dans l'année 2017.

- ☐ Réorganisation de l'accueil au public et accès PMR aménagé au rez-de-chaussée.
- ☐ Mise en place d'une centrale téléphonique et messagerie partagée, opérationnels début janvier.
 - refonte des missions administratives liées à la prise en charge des cartes nationales d'identité.
 - réorganisation des services techniques avec le redéploiement du personnel technique sur l'ensemble du territoire .
 - réorganisation du service des écoles suite à la suppression des Temps d'activité Périscolaires
 - déménagement à la salle des fêtes de la cantine de Condé en raison des travaux de construction d'une nouvelle cantine.

C- Refonte du régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2018

La délibération n° 2017-064 du 28 juin 2017 met en place le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et du complément indemnitaire annuel (CIA) après évaluation.

Si cette mesure permet de faire correspondre le montant de la rémunération à la fonction occupée et non exclusivement basé sur le grade, le montant global des primes perçues demeurent stables.

D- Les formations suivies en 2017

La collectivité maintient le niveau de compétences de ses agents par le biais de la formation principalement dispensée par le CNFPT, dont la contribution annuelle est de 0,9 % de la masse salariale.

FORMATIONS REALISEES	CENTRE DE FORMATION	Nombre d'agents	COUT	NOMBRE DE JOURS
Renforcement de ses compétences en expression écrite	CNFPT	1	0	1
Préparation à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe	CNFPT	1	0	9
Zérophyto	SEPASE PAR FREDON	1	110 €	2
L'analyse financière rétrospective et prospective	CNFPT	1	0	3
Retour au calme et endormissement	CNFPT	4	0	2
Accueil enfant en situation de handicap en milieu scolaire	CNFPT	2	0	3
Construire l'image de sa collectivité avec facebook	CNFPT	1	0	2
Elections : fondamentaux sur l'organisation des scrutins	CNFPT	1	0	1
Planification, organisation et contrôle de l'activité d'une équipe	CNFPT	1	0	3
Loi de finances	CNFPT	1	0	1
Préparation au concours Redacteur INTERNE apports en connaissances	CNFPT	1	0	6
Actes de l'état civil : Règles spécifiques au mariage	CNFPT	1	0	2
Les marchés publics de travaux : initiation	CNFPT	1	0	3
positionnement en tant qu'encadrant de proximité	CNFPT	1	0	3
Organisation de la gestion et du classement des documents et de la messagerie	CNFPT	2	0	3
La gestion administrative, financière et technique des marchés de travaux	CNFPT	1	0	4
Transfert du Pacs aux officiers d'Etat civil	CNFPT	3	0	1
Fonctionnalité plateforme marché publics	Département	1	0	0,5

E- Actions sociales

Les agents bénéficient ou peuvent bénéficier de prestations sociales au travers :

- le CNAS (Centre National d'Actions sociales) ; (contribution de la collectivité de 205 €/an /agent)
- des mutuelles labellisées (participation mensuelle de l'employeur 10 € et 5 € supplémentaires par enfant à charge)
- des assurances maintien de salaire labellisées (participation mensuelle de l'employeur 10 € /mois).

F-Les arrêts en 2017

Jours par agent	Arrêts maladie ordinaires	Arrêts longue maladie	Accidents de travail	Congés maternité
Jours < 10	6 agents – 28 jours		1 agent- 6 j	
Jours >10<50	3 agents – 89 jours		1 agent- 23 j	
Jours >50>100	3 agents- 307 jours	2 agents-535 j		
Jours >100			1 agent-199 j	1 agent -112 j
TOTAL	12 agents-424 j	2 agents- 535j	3 agents-228 j	1 agent -112 j

Tout arrêt confondu on totalise 1187 jours ouvrables d'arrêts, hors congés maternité.

Par rapport à l'année 2016 (324 jours) l'année 2017 a été touchée par des arrêts longues maladies et arrêts maladie de durée importante.

La prise en charge par l'assurance statutaire est assurée au-delà de 15 jours de carence. (soit 255 jours non pris en charges par l'assurance).

Dès 2018, le jour de carence est réintroduit.

S'agissant des accidents de travail, un document unique définissant les risques, est en cours de finalisation.

Tableau des effectifs temps complet au 31/12/2017 :

Grade	Groupe	Effectif/grade
Attaché	A1	1
Technicien supérieur de 2^{ème} classe.	B1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B2	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C1	2
Adjoint administratif territorial	C1	0
Agent de maîtrise	C1	1
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C1	1
Adjoint technique territorial	C2	10
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C2	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C2	1
Total		19

Tableau des effectifs temps non complet au 31/12/2017 :

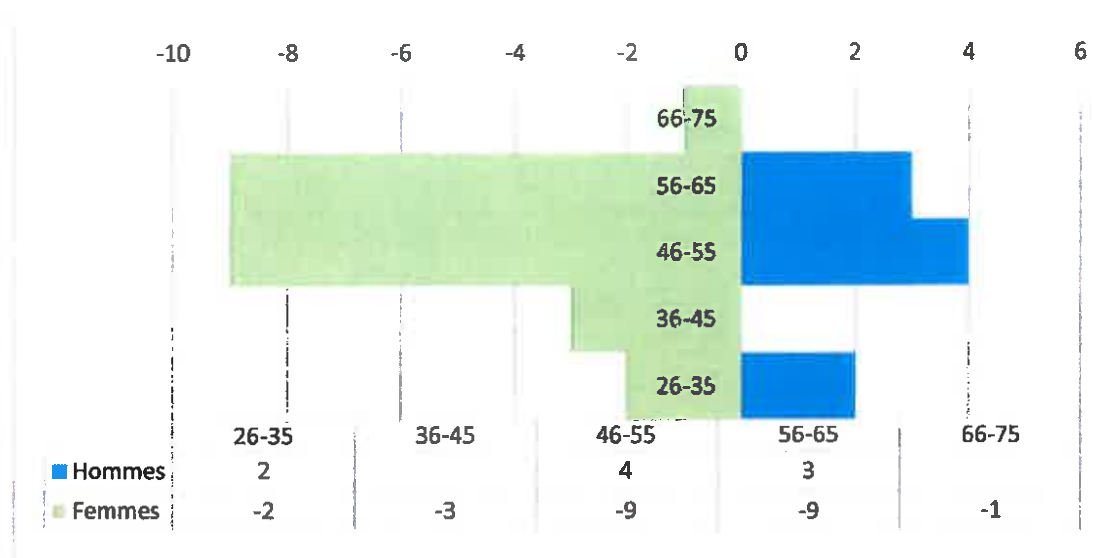
Grade	Groupe	Effectif au 31/12/2017	Temps de travail
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C1	1	29
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C1	1	25
Adjoint administratif territorial	C1	1	28
Adjoint administratif territorial	C1	1	10
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C1	1	32
Adjoint technique territorial	C2	1	32
Adjoint technique territorial	C2	1	30
Adjoint technique territorial	C2	1	29
Adjoint technique territorial	C2	1	28
Adjoint technique territorial	C2	1	27
Adjoint technique territorial	C2	1	25
Adjoint technique territorial	C2	1	24
Adjoint technique territorial	C2	1	20
Adjoint technique territorial	C2	1	17
Adjoint territorial du Patrimoine	C1	1	12
Total		15	

La répartition du personnel permanent et contrats aidés sur les principaux services :

	Nombre d'agents	Nombre équivalent temps plein	Contrat aidé
Services administratifs	8	6,91 (dont 5 Siege)	1
Services techniques	10	9,57	2
Ecoles de Condé et Gouville	7	5,74	
Ecole de Damville	7	6.06	
Gîte de Gouville	1	1	3
Bibliothèque	1	0,34	
	33	28.50	

Personnel horaire : 3

PYRAMIDE DES AGES



<u>Moyenne age</u>	
Femmes :	50 ans
Hommes :	48 ans

Il est possible d'anticiper les départs en retraite des agents ayant atteint l'âge légal de 62 ans :

	2018	2019	2020
départs	2	1	3

Toutefois, les agents peuvent se maintenir sur le poste jusqu'à 67 ans ou exceptionnellement davantage s'ils n'ont pas acquis de trimestres suffisants.

PARTIE III : ELABORATION BUDGETAIRE ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

Ces partis pris s'orientent autour des axes suivants :

- Maintenir les investissements porteurs pour le territoire
- Nouvelles actions à mener en termes d'attractivité du territoire par le tourisme et les festivités.